

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 10
Nbre d'excusé : 1

Date de convocation : 25/06/2015
Date d'affichage : 02/07/2015

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 30 juin 2015

Le trente juin deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : M. BINET Frédéric - M. WALLET Jacky - M. CARON Yves - M. GAUDRILLER Patrick - M. BOILEAU Florent - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ Marc - Mme ALLIOTE Sophie - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme CADET Vinciane - Mme CHAVERON Colette

Était excusé : M. GAUDRILLER (Pouvoir à Mme ALLIOTE)
Mme ALLIOTE Sophie est nommée secrétaire de séance

Objet : Convention avec la CCALM pour l'instruction des permis de construire et des déclarations préalable relative au droit des sols

Le Maire expose que la convention de mise à disposition des services de l'État reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 30 juin 2015.

A compter du 1er juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra plus aux services de l'État d'instruire les actes relatif à l'occupation du Sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Aussi, vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015 relative à la mutualisation d'un service Instruction Application du Droit des sols avec les communautés de communes du Santerre et de Montdidier,

Dans l'attente de la mise en œuvre effective de ce service mutualisé,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juin 2015 relative à la création d'un poste Chargé de mission Instruction des autorisations d'urbanisme,

Du 06 juillet au 30 septembre 2015, la CCALM crée ce service d'instruction pour les besoins recensés et restreints : permis de construire et déclaration préalable avec création de surface, avec les communes de :

Beaucourt en Santerre, Berteaucourt les Thennes, Contoire Hamel, Domart sur la Luce, Démuin, Hailles, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, la Neuville Sire Bernard, Pierrepont sur Avre, Thennes, et Rollot, Conformément au terme de la convention annexe, qui précise les compétences et engagements respectifs de chacun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

-D'approuver la nouvelle convention de mise à disposition avec la CCALM relative à l'Instruction des permis de construire et des Déclarations préalables avec création de surface, sous réserve du coût horaires répercuté pour la commune, aucun tarif n'ayant été communiqué.

- D'autoriser le maire à signer la convention avec les réserves mentionnées.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Frédéric BINET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 02 juillet 2015 et de sa publication le 02 juillet 2015

